Procès-verbal de la séance ordinaire, tenue le lundi 8 septembre 2025 à 19 h 00, à la salle Rachelle R. Perron, au 28, 2e Rue Nord à Béarn.

Présences :
M. Luc Lalonde, maire
Mme Sonia Beauregard, conseillère
Mme Céline Lepage, conseillère
M Rock Arpin, conseiller

Absences :
M. Luc Turcotte, conseiller
M. Mario Ouellet, conseiller
M. Éric Lalonde, conseiller

Autre présence :
Lise Bray, directrice générale par intérim

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Questions et demandes des citoyens et organismes
   4.1. Parc du centenaire
5. Affaires financières
   5.1. Acceptation des dépenses
6. Règlements et politiques
   6.1. Règlement 520 - Règlement relatif à la prévention incendie
   6.2. Règlement 521 - L'occupation et l'entretien des bâtiments
7. Point du maire
8. Correspondance
9. Affaires nouvelles
   9.1. Travaux, équipements, machinerie, outillage et infrastructures
      9.1.1. Réparation de la souffleuse
   9.2. Approvisionnement eau potable
10. Varia
11. Période de questions
12. Levée de la séance

---

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-09-191

Considérant que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis aux membres du conseil;

Considérant que ces derniers en ont individuellement pris connaissance;

Considérant que des copies de l'ordre du jour sont à la disposition du public;

En conséquence, il est proposé par Céline Lepage et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé tout comme s'il avait été lu et en conséquence, il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Résolu à l'unanimité des membres du conseil

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-09-192 **Considérant** que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025;

Considérant que les procès-verbaux reflètent les délibérations du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Céline Lepage et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025, tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Résolu à l'unanimité des membres du conseil

4. QUESTIONS ET DEMANDES DES CITOYENS ET ORGANISMES

4.1. PARC DU CENTENAIRE

2025-09-193 **Considérant** que la statue érigée lors du centenaire de la municipalité nécessite des réparations afin de préserver son intégrité et sa valeur patrimoniale;

Considérant que madame Carole Kruger a soumis une proposition pour effectuer les réparations nécessaires, incluant les matériaux, pour un montant total de 1 000 $;

Il est proposé par Rock Arpin, et résolu de confier les travaux de réparation de la statue à madame Kruger, pour un montant de 1 000 $, matériaux inclus.

Résolu à l'unanimité des membres du conseil

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

5.1. ACCEPTATION DES DÉPENSES

2025-09-194 Il est proposé par Céline Lepage et résolu que les dépenses présentées pour la période du 9 août au 4 septembre 2025 au montant de 760 231.81$ et réparties comme suit, soient adoptées et approuvées :

- 276 153.71$ pour la liste des chèques, dépôts directs et prélèvements;
- 72 160.62$ pour les salaires;
- 411 917.48$ pour la liste des transactions apparaissant aux conciliations bancaires.

Le tout, tel qu'il apparaît au rapport portant le titre « Rapport pour réunion du conseil du 8 septembre 2025 » préparé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, effectuée en vertu du

règlement nº 383 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Résolu à l'unanimité des membres du conseil

6. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

6.1. RÈGLEMENT 520 - RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

2025-09-195 **Règlement 520 concernant la prévention incendie**

ADOPTION - RÈGLEMENT 520 CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE

Considérant qu'un avis de motion du règlement no 520 a été préalablement donné lors de la séance régulière du 11 août 2025;

Considérant que, conformément à la loi, le projet de règlement no 520 a été déposé lors de ladite séance;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté;

En conséquence, il est proposé par Sonia Beauregard et résolu d'adopter le règlement no 520 intitulé Règlement no 520 concernant la prévention incendie.

Résolu à l'unanimité des membres du conseil

6.2. RÈGLEMENT 521 - L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Sujet remis à la réunion du 2 octobre 2025.

7. POINT DU MAIRE

Le maire fait le point sur les sujets discutés à la MRC

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1. TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS, MACHINERIE, OUTILLAGE ET INFRASTRUCTURES

9.1.1. RÉPARATION DE LA SOUFFLEUSE

2025-09-196 **CONSIDÉRANT QUE** le contrat donné à l’entreprise T-Mec pour le remplacement du tambour rotatif de la souffleuse municipale a constaté que le boîtier d'engrenage nécessite un reconditionnement;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci ne peut garantir le bon fonctionnement de la souffleuse pour toute la saison hivernale si cette réparation n'est pas effectuée;

CONSIDÉRANT QU'une soumission pour le reconditionnement du boîtier d'engrenage a été reçue au montant de 6 049,41$, plus les taxes applicables en date du 14 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Beauregard et résolu, que la municipalité autorise la réparation du boîtier d'engrenage de la souffleuse selon la soumission reçue, et que les fonds nécessaires soient prélevés à même le budget d'entretien des équipements de déneigement.

Résolu à l'unanimité des membres du conseil

9.2. APPROVISIONNEMENT EAU POTABLE

2025-09-197

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission à Wolseley en avril dernier pour l'acquisition de pièces nécessaires à la réparation de la station d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la station a subi un bris le 15 août dernier, nécessitant l'installation urgente desdites pièces ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue prévoit un coût total de 3 931,69 $ taxes incluses pour l'achat des pièces requises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Lalonde, et résolu que la municipalité procède à l'achat des pièces auprès de Wolseley pour un montant total de 3 931,69 $ taxes incluses, conformément à la soumission reçue.

Résolu à l'unanimité des membres du conseil

10. VARIA

- Après mûre réflexion, le conseil a décidé de rétablir le service de brigadier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-09-198

Il est proposé par Rock Arpin et résolu que la présente séance soit levée à 20h18.

Résolu à l'unanimité des membres du conseil

_____ _____

Maire Dir. gén./greff. très. par intérim

« Je, Luc Lalonde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens du l'article 142 (2) du Code municipal.

_____

Maire